

SÉNAT



SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 148

•

NUMÉRO 28

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le Conseil canadien sur l'apprentissage

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 15 novembre 2011

LE SÉNAT

Le mardi 15 novembre 2011

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

LE CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le 11 octobre dernier, le Conseil canadien sur l'apprentissage, dont le financement ne sera pas renouvelé à compter de 2012, a publié son rapport sur l'état des systèmes d'éducation des provinces canadiennes.

Le constat en est plutôt sombre. Le manque de volonté politique, la crainte de conflits intergouvernementaux et un manque de financement ont pour résultats un piètre niveau de littératie, une régression des résultats scolaires et un sérieux retard dans la recherche de pointe. De plus, ces facteurs affectent directement le niveau d'éducation et la compétitivité mondiale des Canadiens.

À la lumière des lacunes que soulève le rapport du Conseil canadien sur l'apprentissage, le gouvernement reconnaîtra-t-il enfin le caractère urgent de la situation et la nécessité d'exercer le leadership nécessaire dans l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'apprentissage?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : J'ai dit très clairement par le passé que le Conseil canadien sur l'apprentissage est semblable à de nombreux autres programmes : il a un commencement et une fin, et ne peut pas durer éternellement.

Le conseil a reçu un financement ponctuel de 85 millions de dollars sur cinq ans en 2004. Par conséquent, son financement devait prendre fin en 2009. Notre gouvernement l'a prolongé d'un an, jusqu'à mars 2010.

Il est parfaitement inexact de dire que le financement a été coupé. Le conseil a disposé d'une enveloppe de financement de cinq ans, que nous avons portée à six ans.

[Français]

Le sénateur Tardif : Je crois que madame le leader n'a pas très bien compris ma question, qui ne portait pas nécessairement sur les compressions du financement au Conseil canadien sur l'apprentissage, mais plutôt sur une de ses recommandations.

L'absence d'une stratégie et d'un mécanisme de coordination national en matière d'éducation fait du Canada un cas unique, alors que des fédérations semblables, comme l'Australie, la Suisse et

l'Allemagne sont pourvues d'un mécanisme fédéral permanent de planification ou d'un ministère fédéral de l'Éducation.

Étant donné le portrait plutôt sombre dépeint par le Conseil canadien sur de l'apprentissage, est-il vraiment sage pour le gouvernement de rester à l'écart des pays industrialisés en ne reconnaissant pas la nécessité d'adopter une stratégie nationale sur l'apprentissage?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : J'ai parlé du Conseil canadien sur l'apprentissage parce que le sénateur Tardif l'avait mentionné auparavant et avait dit à tort que le financement avait été coupé.

De toute évidence, honorables sénateurs, l'éducation postsecondaire joue un grand rôle dans l'économie du pays. Le budget de 2011 permet de radier une partie des prêts d'études canadiens des omnipraticiens et des infirmières qui acceptent de travailler dans des collectivités rurales et isolées mal desservies. Le budget de 2011 double le montant exonéré du revenu en cours d'études, le faisant passer de 50 \$ à 100 \$ par semaine, ce qui aidera près de 100 000 étudiants. Le budget élimine en outre l'intérêt pour les étudiants à temps partiel pendant leurs études et facilite l'accès au Programme de bourses du Canada.

Dans le cas des métiers spécialisés, le budget rend admissibles au crédit d'impôt pour les frais de scolarité tous les frais d'examen des gens de métier et des professionnels. Environ 30 000 Canadiens devraient bénéficier de cette mesure. Nous avons également introduit le Programme canadien de bourses aux étudiants. Notre Programme d'aide au remboursement a aussi été utile à quelque 160 000 emprunteurs l'année dernière.

Les bourses sont maintenant exemptes d'impôt. Nous avons établi le crédit d'impôt pour les manuels et les outils. Nous aidons les jeunes à acquérir l'expérience professionnelle dont ils ont besoin. Comme les sénateurs le savent, nous avons augmenté en permanence de 10 millions de dollars le financement des emplois d'été, ce qui permet d'engager 3 500 étudiants de plus, de façon à porter le total à 40 000 emplois d'été pour les étudiants.

Le programme Objectif carrière aide les employeurs à offrir des stages aux diplômés récents. En 2010-2011, 2 800 diplômés ont pu en bénéficier. Le budget de 2011 prévoit 20 millions de dollars pour la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs.

Je crois, honorables sénateurs, qu'il est inexact de dire que le gouvernement n'a pas un plan national pour l'avancement de l'éducation dans notre société.